

Droits des femmes et lutte contre la discrimination

REF : DDLPV2015003

Signataire : MP/MB/ACD

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Marie Akoua KOUAME

OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations et Plan d'actions pour une politique de promotion des droits des femmes

EXPOSE :

Plan Local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations :

Le Plan local de Prévention et lutte contre les discriminations d'Aubervilliers (plan local de PLCD) est un instrument visant à garantir l'égalité de traitement, sans discrimination en raison des **20 critères prohibés par la loi** (origine, adresse, sexe, état de santé...). Co-financé par l'Etat (CGET¹) et la Région Ile-de-France, il est coordonné par la Mairie. Tout acteur local souhaitant s'engager dans la démarche formalisée par le Plan local peut rejoindre le Comité de pilotage, coprésidé par le Maire et l'Adjointe au Maire déléguée à la lutte contre les discriminations, et mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité.

Le comité de pilotage annuel du plan local de PLCD du 4 novembre 2014 en a validé les grandes orientations :

- **L'approche intégrée de prévention des discriminations et d'égalité de traitement** dans les pratiques professionnelles (pour 2015 notamment l'accueil, l'animation, l'éducation, la santé). En effet, la discrimination n'est pas toujours un acte facilement identifiable ; elle peut être indirecte, inconsciente ; elle peut être le résultat d'un ensemble d'actes ou de procédures en apparence neutres. Il s'agit donc de faire un travail en profondeur sur les processus, et de prendre en compte les questions d'égalité de traitement dans tous les domaines d'action de notre collectivité et de ses partenaires sur le territoire.
- **La promotion de l'accès au droit pour les victimes** de discriminations via l'information du public.
- **L'approche participative**, avec des projets de développement du pouvoir d'agir des habitants et la promotion de dynamiques de prévention et lutte contre les discriminations plus participatives sur les quartiers.

Plan d'action pour une politique de promotion des droits des femmes

Le Plan d'action droits des femmes vise à favoriser l'accès aux droits spécifiques des femmes (comme le droit à l'interruption volontaire de grossesse) mais aussi à promouvoir tous les droits que les femmes ont encore des difficultés particulières à exercer dans de nombreux domaines où les inégalités subsistent (dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, la prévention des violences...) afin de parvenir à une plus grande égalité femmes-hommes.

¹ Commissariat général à l'égalité des territoires, (anciennement l'ACSE, l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances)

Le comité de pilotage annuel du 23 septembre 2014 a validé les orientations du plan, qui mobilise :

- **L'approche intégrée.** Les inégalités entre femmes et hommes étant ancrées dans les pratiques et les mentalités, toute politique, pour être égalitaire, doit intégrer l'approche de genre. Il s'agit donc de faire en sorte que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte par la municipalité et ses partenaires notamment associatifs. C'est ainsi que sont par exemple développés une approche intégrée de genre dans le domaine de la petite enfance, et un projet de recherche-action sur l'égalité et la mixité dans l'offre de loisirs pour les jeunes.
- **L'approche spécifique.** Des actions spécifiques en faveur de l'égalité ou du public « femmes » sont parfois nécessaires pour répondre aux inégalités et besoins identifiés (insertion professionnelle des femmes primo arrivantes, ateliers permettant l'accès à la culture et aux loisirs, permanence pour les jeunes filles...)
- **La sensibilisation des publics à l'égalité femmes hommes et à leurs droits.** Il s'agit autant de sensibiliser le grand public aux questions d'égalité par le biais de grands événements, que d'organiser des sessions d'informations aux droits pour des publics spécifiques.

Demande de Cofinancements :

Depuis 5 ans, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a cofinancé le Plan local de Prévention et Lutte Contre les discriminations à hauteur de 10 000€ par an. Nous proposons en 2015 de solliciter à nouveau une subvention de 10 000€ au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

La Région a également participé au Plan local de PLCD ainsi qu'aux actions visant à prévenir les discriminations en raison du sexe incluses dans le Plan d'Action Droits des Femmes, à hauteur de 20 000€ en 2010, 5 000€ en 2011, 15 000€ en 2012, 20 000€ en 2013. Nous proposons en 2015 de solliciter une subvention de 10 000€ à la Région Ile-de-France.

Le contrat de ville, anciennement contrat urbain de cohésion sociale, cofinance les actions en direction du grand public.

La Mairie participe au cofinancement des actions élaborées dans le cadre des plans via les ressources humaines affectées au plan et la communication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHÉRET Magali

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville

Droits des femmes et lutte contre la discrimination

REF : DDLPV2015003

Signataire : Marie KOUAME

**OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations et Plan d'action
droits des femmes**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les lois n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 et n° 2008-496 du 27 mai 2008, prohibant la discrimination sous ses différentes formes,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2009, validant l'engagement de la Commune dans un Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations,

Considérant que le «Diagnostic relatif aux discriminations et à la promotion de l'égalité en direction des habitants de la commune d'Aubervilliers » réalisé en juin 2011 confirme la nécessité d'agir contre les discriminations produites régulièrement sur le territoire, avec ou même sans intention, et la nécessité de prévenir tout risque de discrimination par les divers acteurs privés ou publics du territoire, dont la Mairie,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de prévenir les discriminations dans les pratiques professionnelles et de favoriser l'accès au droit pour les victimes de discrimination,

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations,

Considérant que l'état des lieux pour une politique de promotion des droits des femmes à Aubervilliers réalisé en juin 2011 confirme la nécessité d'agir pour l'égalité femmes hommes et les droits des femmes par la mise en œuvre d'une double approche (approche intégrée et approche spécifique) ainsi que par la sensibilisation des publics sur l'égalité et des femmes sur leurs droits,

Considérant la volonté de la Commune de mettre en œuvre un Plan de promotion des droits des femmes.

Espace réservé au vote – ne pas utilisé

A l'unanimité.

DELIBERE :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du CGET (Commissariat général pour l'égalité des territoires) une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre du volet territorial du Plan local de prévention et lutte contre les discriminations et à percevoir la subvention.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 10 000€ pour le Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations et le Plan d'action droits des femmes et à percevoir la subvention.

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

- **DIT QUE** : les subventions seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes :

service	chapitre	article	fonction
004	74	7472	020

Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

